

source : <https://teleservices.paris.fr/cotation/les-criteres.html>

COMMENT EST ÉVALUÉ VOTRE DOSSIER ?

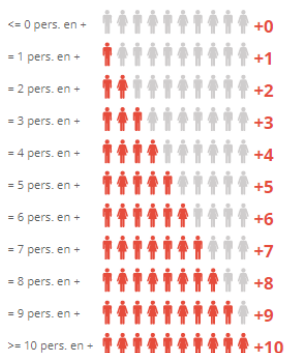
NOMBRE DE PERSONNES CONDITIONS DE LOGEMENT RAISON DE LA DEMANDE LOGEMENT À PARIS

Pour avoir plus d'informations sur chaque critère, cliquer sur ?

COMBIEN DE PERSONNES HABITENT DANS VOTRE LOGEMENT ?

?

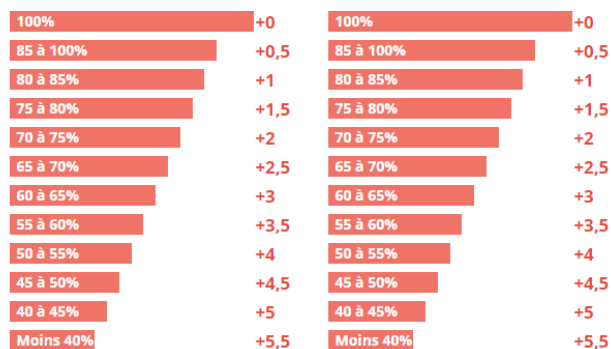
NOMBRE DE PERSONNES EN PLUS PAR RAPPORT AU NOMBRE DE PIÈCES ?



QUELLE SUPERFICIE PAR PERSONNE ?

NORME CCH

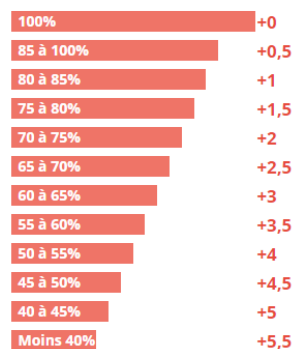
% de la norme



QUELLE SUPERFICIE PAR PERSONNE ?

NORME CAF

% de la norme



MODE DE CALCUL

Le calcul se base sur la recommandation de la Caisse d'Allocations Familiales (CAF) : 1 personne seule doit disposer d'au moins 9m² dans son appartement, 2 personnes 16m², 3 personnes 25m². On compte ensuite 9 m² par personne supplémentaire jusqu'à 8 personnes (70m²).

Si le logement actuel respecte complètement la norme, on dit qu'il est à 100% de la norme et le dossier a 0 point. Si le logement actuel ne la respecte qu'à moitié, il est à 50% de la norme et le dossier a 4 points.

EXEMPLE

2 personnes vivent dans 12m² alors que la norme CAF est de 16m². La surface respecte donc à 75% la norme CAF (100x12/16=75) ce qui correspond à 1,5 point.

DANS QUELLES CONDITIONS DE LOGEMENT VIVEZ-VOUS ?

VOTRE PROPRIÉTAIRE A REPRIS OU MIS EN VENTE LE LOGEMENT ? +1

VOUS ÊTES MENACÉ D'EXPULSION ?

une seule possibilité parmi ces situations

Vous avez reçu une lettre recommandée ou un commandement d'huissier	+2
Vous avez reçu une lettre d'assignation à comparaître devant le tribunal	+2
Votre situation est en cours de jugement	+3
Vous avez reçu un commandement de quitter les lieux	+4
Le préfet a autorisé votre expulsion par la police	+4

VOUS JUSTIFIEZ LE JUGEMENT OU LE COMMANDEMENT DE QUITTER LES LIEUX ? +7

VOUS JUSTIFIEZ QUE LE CONCOURS DE LA FORCE PUBLIQUE A ÉTÉ ACCORDÉ ? +11

VOUS AVEZ PRÉCÉDEMMENT FAIT L'OBJET D'UNE PROCÉDURE D'EXPULSION, AUJOURD'HUI TERMINÉE ? +5

VOUS ESTIMEZ HABITER UN LOGEMENT NON DÉCENT +1

VOUS ESTIMEZ HABITER UN LOGEMENT INSALUBRE OU DANGEREUX OU LOCAL IMPROPRE À L'HABITATION (CAVE, SOUS-SOL, GARAGE, COMBLES, CABANE) +1

VOTRE LOGEMENT PRÉSENTE DES CONDITIONS D'HABITABILITÉ INSATISFAISANTES CONSTATÉES ? +5

QUEL EST VOTRE LOGEMENT ACTUEL ?

VOUS JUSTIFIEZ DE VOTRE SITUATION D'ACCUEIL PRÉCAIRE ? +2

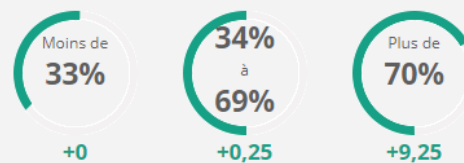


source : <https://teleservices.paris.fr/cotation/les-criteres.html>

Vous êtes hébergé en logement-foyer, en résidence sociale ou en pension de famille	+1
Vous êtes hébergé dans une résidence hôtelière à vocation sociale (RHVS)	+1
Vous êtes logé dans une résidence étudiante	+1
Vous êtes sous-locataire ou hébergé dans un logement à titre temporaire	+1
Vous êtes hébergé dans une structure d'hébergement	+1
Vous êtes hébergé par une structure de l'Aide Sociale à l'Enfance ou un centre maternel	+1
Vous êtes hébergé chez vos parents ou vos enfants	+1
Vous êtes hébergé chez un particulier	+2
Vous êtes logé dans un camping ou un caravanning	+3
Vous êtes hébergé dans un hôtel	+3
Vous êtes sans abri ou vous vivez dans un abri de fortune	+3
Vous êtes logé en habitat mobile	+3

VOUS JUSTIFIEZ VIVRE SANS ABRIS OU DANS UN ABRIS DE FORTUNE ?

Vous fournissez une attestation de domiciliation délivrée par un organisme habilité	+17
Expérimentation avec les maraudes parisiennes et les PSA - rapport spécifique à leur initiative	+25

COMBIEN DÉPENSEZ-VOUS POUR VOUS LOGER ?

COMBIEN VOUS RESTE-T-IL POUR VIVRE ?

VOUS JUSTIFIEZ DE VOS RESSOURCES ET DE VOTRE SITUATION FISCALE ?
POURQUOI DEMANDER UN LOGEMENT SOCIAL ?


Vous divorcez ou vous vous séparez	+2
Vous vous installez en couple (futur mariage, concubinage, PACS)	+2
Vous êtes un jeune ménage (moins de 55 ans et 2)	+2

Pour justifier votre situation, il faut envoyer par courrier ou apporter :

- L'avis d'imposition ou de non imposition de l'année N-2 et/ou de l'année N-1 par rapport à l'année en cours

ET

- Tout justificatif de vos ressources : fiches de paie, justificatifs d'allocations, etc

MENT SOCIAL ?

Vous ou votre conjoint êtes assistant(e) maternel(le) ou familial(e)	+2
Vous ou votre conjoint êtes assistant(e) maternel(le) ou familial(e) et vous fournissez une copie de votre agrément PMI	+4

POURQUOI DEMANDEZ-VOUS UN LOGEMENT SOCIAL ?


Vous divorcez ou vous vous séparez	+4
Vous vous installez en couple (futur mariage, concubinage, PACS)	+4
Vous êtes un jeune ménage (moins de 55 ans et 2)	+3



Vous êtes en situation de mobilité professionnelle	+2
Vous cessez d'habiter dans le même logement qu'une personne	+2



Vous êtes victime de violences familiales	+6
Vous êtes victime de violences familiales et vous fournissez un justificatif	+12
Vous avez des problèmes de santé	+2
Vous êtes en situation de handicap	+4



Vous ou votre conjoint êtes assistant(e) maternel(le) ou familial(e)	+2
Vous ou votre conjoint êtes assistant(e) maternel(le) ou familial(e) et vous fournissez une copie de votre agrément PMI	+4



Evènement grave (personnes / biens)	+30
Evènement grave non relogé depuis plus de 12 mois	+10

VOTRE LIEN AVEC PARIS

Ce critère (une seule situation possible) ajoute un pourcentage de points sur le total des points attribués à votre dossier.

Vous habitez à Paris	+10%
Vous travaillez à Paris	+10%
Vous habitez et vous travaillez à Paris	+20%

source : <https://teleservices.paris.fr/cotation/les-criteres.html>

VOTRE DEMANDE DE LOGEMENT À PARIS

VOUS AVEZ DÉJÀ ÉTÉ SÉLECTIONNÉ POUR UN LOGEMENT SOCIAL ?

Ancien rang	
1	+1,5
2	+1
3	+0,5

DE QUAND DATE VOTRE DEMANDE DE LOGEMENT (EN POINTS) ?



DE QUAND DATE VOTRE DEMANDE DE LOGEMENT (EN %) ?



Les critères complémentaires dédiés aux agents de la Ville de Paris sont disponibles en vous connectant sur [IntraParis](#).

Attention, cet accès est sécurisé et vous sera refusé si vous n'êtes pas agent de la Ville de Paris.